

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**SEANCE DU 16 juin 2016**

| | |
|-----------------------|-------------------------------------------------------|
| Nombre de conseillers | L'an deux mille seize |
| En exercice : 13 | le 16 juin |
| Présents : 12 | Le Conseil Municipal de HAUTEFAGE LA TOUR |
| Votants : 12 | dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, |
| POUR : 12 | à la Mairie, |
| CONTRE : 0 | sous la présidence de M Guy VICTOR |
| ABSTENTION : 0 | Date de convocation du conseil municipal : 09/06/2016 |

Présents : VICTOR Guy, LAFOSSE Jean-Marie, CARRIÉ Daniel, MARTINHO Vanessa, SEGALA Corinne, CAUSSAT Thierry, BARRAU Elanie, BRANQUET Sylvie, RICHAUD Aline, FROMENTIN Jean-Louis, PICHAYROU Laurence, BOURY Marie-France.

Absent excusé : BERNOU Rodolphe.

Elanie BARRAU a été nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- Rentrée scolaire 2016/2017 – Horaires Ecole
- Nomination d'un référent pour les TAP (Temps activités périscolaires)
- Fixation de la dotation de compensation versée par la CAGV en 2016
- Création de deux postes dans le cadre du dispositif des emplois d'avenir
- Décision modificative n°1-budget principal (intégration étude MARPA)
- Examen de la proposition pour l'entretien des chemins de randonnée
- Achat de bureaux et d'un appareil photo
- Enfouissement des réseaux aériens de communications électroniques de France TELECOM (secteur école)
- Questions diverses
 - o Feu d'artifice
 - o Inscription scolaire des enfants hors commune
 - o Travaux TOUR
 - o Travaux ECOLE

27 - 2016 : Validation des nouveaux horaires de l'école – Rentrée 2016/2017

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que suite à la décision du Conseil Départemental de modifier le parcours de la ligne 112 du ramassage scolaire en raison de la dangerosité de la route reliant Hautefage la Tour et Auradou, transitant par « Pépinès », un nouvel itinéraire est mis en place à compter de la rentrée 2016-2017 par la RD 103 et la VC 501.

Ce changement d'itinéraire a été expérimenté à la fin de l'année scolaire 2015/2016, il en ressort que cette nouvelle organisation implique de modifier les horaires de fonctionnement des deux écoles.

Monsieur le Maire présente le nouveau planning de l'école validé en conseil d'école le jeudi 09 juin 2016 ci-dessous,

| Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi |
|---------------------------|------------------|------------|------------------|------------------|
| 8h45/11h45 | 8h45/11h45 | 8h45/11h45 | 8h45/11h45 | 8h45/11h45 |
| coupure méridienne : 2h | | | | |
| 13h45/16h | 13h45/16h | | 13h45/16h | 13h45/16h |
| 5h15 | 5h15 | 3h | 5h15 | 5h15 |
| TAP 16H/16H45 | TAP 16H/16H45 | | TAP 16H/16H45 | TAP 16H/16H45 |
| Sortie : 16h45 | Sortie : 16h45 | | Sortie : 16h45 | Sortie : 16h45 |
| Total horaire : 24 heures | | | | |

Le Conseil municipal après en avoir délibéré

- Valide le nouveau planning de l'école.

28-2016 FIXATION DE LA DOTATION DE COMPENSATION VERSEE PAR LA CAGV EN 2016

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que par délibération du Conseil communautaire du 15 avril 2016 la CAGV a fixé les dotations de compensation qu'elle versera à ses communes membres au titre de l'année 2016.

Il rappelle que cette délibération se place dans le cadre du pacte financier et fiscal qui a été approuvé par le Conseil communautaire lors du Débat d'Orientations Budgétaires du 1^{er} avril 2016 et à l'issue duquel il a été convenu :

- que le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) serait réparti entre la CAGV et ses communes membres selon la répartition dite « de droit commun » qui permettra aux communes de percevoir l'intégralité de la progression du FPIC prévue pour 2016,

- qu'en contrepartie, les communes reverseront à la CAGV la somme de 300 000€ afin de lui garantir un niveau de ressources identique à celui qu'elle a perçu en 2015 au titre du FPIC, ce reversement se faisant par le biais des compensations de 2016.

La mise en application de ce pacte financier a pour conséquence pour la commune :

- de se voir attribuer au titre du FPIC la somme de 21 074 € soit une recette en hausse de 12 162 € par rapport à 2015,
- de percevoir de la CAGV une dotation de compensation de 59 665 € soit une recette en diminution de 5 895 € par rapport à 2015.

Au final, la Commune bénéficiera en 2016 **d'une ressource supplémentaire de 6 267 €.**

Le Conseil Municipal, Oui l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à 12 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION

Accepte le versement par la CAGV d'une dotation de compensation pour l'exercice 2016 d'un montant de 59 665 €.

29-2016 Création de deux postes dans le cadre du dispositif des emplois d'avenir

Le dispositif des emplois d'avenir, vise à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes sans emploi, âgés de 16 à 25 ans peu ou pas qualifiés ou résidant dans des zones prioritaires.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat liée à l'engagement de la collectivité en matière d'accompagnement du jeune (contenu du poste, tutorat, formation,...).

Les jeunes sont recrutés dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé qui bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est, sauf dérogations particulières, de 35 heures par semaine, la durée du contrat est de 12 mois renouvelable jusqu'à 36 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Monsieur le Maire propose de créer deux postes emplois d'avenir dans les conditions suivantes :

- Contenu des postes :
 - *Apporter aux enseignants une assistance pour l'accueil, l'animation et l'hygiène des enfants.*
 - *Préparer et mettre en état de propreté les locaux et le matériel servant directement à ces enfants.*
 - *Participer à la communauté éducative.*
 - *Participer à la surveillance et à l'animation des temps de garderie et de cantine*
 - *Accompagner et surveiller les enfants empruntant le ramassage scolaire.*
 - *Intervenant TAP (Temps Activités Périscolaires)*
 - *Aide au service restauration*
 - *Nettoyage des locaux*
- Durée du contrat : 12 mois renouvelable jusqu'à 36 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 35h
- Rémunération : SMIC,

Et de l'autoriser à intervenir à la signature des conventions avec Le service Emploi de la Mission Locale du Pays Villeneuvois et des contrats de travail à durée déterminée avec les personnes qui seront recrutées.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,
à 12 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION**

- **DECIDE** de créer deux postes dans le cadre du dispositif « emplois d'avenir » dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste :

*Apporter aux enseignants une assistance pour l'accueil, l'animation et l'hygiène des enfants.
Préparer et mettre en état de propreté les locaux et le matériel servant directement à ces enfants.
Participer à la communauté éducative.
Participer à la surveillance et à l'animation des temps de garderie et de cantine
Accompagner et surveiller les enfants empruntant le ramassage scolaire
Intervenant TAP (Temps Activités Périscolaires)
Aide au service restauration
Nettoyage des locaux*

- Durée du contrat : 12 mois renouvelable jusqu'à 36 mois

- Durée hebdomadaire de travail : 35 h

- Rémunération : SMIC

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ces recrutements.

30 – 2016 : BUDGET COMMUNE - DECISION MODIFICATIVE N° 1

FONCTIONNEMENT

| Dépenses | | Recettes | |
|------------------------------------------|-------------------|------------------------------------------------------------|-------------------|
| Article | Montant | Article | Montant |
| 615221 : Entretien des bâtiments publics | - 3 503,00 | 7321 : Attribution de compensation | 2 947,00 |
| | | 7325 : Fonds de péréquation des ressources intercommunales | - 506,00 |
| | | 7411 : Dotation forfaitaire | - 8 384,00 |
| | | 74121 : Dotation de solidarité rurale | 1 849,00 |
| | | 74127 : Dotation nationale de péréquation | - 557,00 |
| | | 742 : Dotation élu local | 95,00 |
| | | 74718 : Subvention entretien toiture ST Thomas | - 3 432,00 |
| | | 7381 : Taxe additionnelle aux droits de mutation | 4 485,00 |
| TOTAL Fonctionnement | - 3 503,00 | | - 3 503,00 |

INVESTISSEMENT

| Dépenses | | Recettes | |
|------------------------------------------|------------------|---------------------------------------------------------|------------------|
| Article - Opération | Montant | Article - Opération | Montant |
| 2313 : Opé ordre intégration étude Marpa | 12 542,00 | 2031 : Opé ordre intégration étude Marpa | 12 542,00 |
| | | 1321 - Opé 68 : DETR | 5 499,00 |
| | | 1322 - Opé 68 : Subvention soutien investissement local | - 39 000,00 |
| | | 1323 - Opé 68 : Subvention département | - 624,00 |
| | | 1641 - Opé 68 : Emprunt | 34 125,00 |
| Total Investissement | 12 542,00 | | 12 542,00 |

| | | | |
|-----------------------|----------------|-----------------------|----------------|
| Total dépenses | 9039,00 | Total recettes | 9039,00 |
|-----------------------|----------------|-----------------------|----------------|

31-2016 : Achat de bureaux et d'un appareil photo

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal que la commune d'Auradou a prêté du mobilier scolaire à l'école d'Hautefage la Tour et qu'ils souhaitent les récupérer à la rentrée prochaine. L'achat de mobilier scolaire est donc nécessaire, à savoir trois bureaux, un bureau ergonomique et quatre chaises. A cet effet, il présente la facture de Manutan collectivités pour un montant de 454.90 € HT soit 545.90 € TTC.

De plus, il précise que l'achat d'un appareil photo lui semble judicieux, ceci pour agrémenter les différentes publications communales, il présente une facture d'un montant de 115 € HT soit 138.05 € TTC.

Il précise que ces biens de faible valeur (inférieur à 500€) peuvent être intégrés dans le patrimoine mobilier de la commune et imputé en section investissement sur décision du Conseil municipal.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal

Décide :

- L'intégration dans le patrimoine communal du mobilier scolaire décrit ci-dessus (n° d'inventaire 2016-2184-0002) et de l'appareil photo (n° d'inventaire 2016-2184-0003)
- Dit que les crédits sont inscrits au budget primitif 2016-opération N°23 – matériel.

32-2016 Enfouissement des réseaux aériens de communications électroniques de France TELECOM

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il conviendrait de procéder à la réalisation des travaux d'enfouissement des réseaux aériens de communications électroniques de France Télécom :

Secteur : Bourg-Secteur Ecole

Il précise que ces travaux s'inscrivent dans le cadre de la convention cadre signée entre le Syndicat Départemental d'Electricité et d'Energies de Lot-et-Garonne (Sdee 47) et France Télécom concernant la pose coordonnée des différents réseaux de service public, notamment l'enfouissement des réseaux aériens de distribution d'électricité et de communications électroniques favorisant ainsi la réduction du coût des travaux ainsi que la gêne provoquée par les chantiers successifs.

Ainsi, pour une réalisation dans les meilleures conditions en termes de délais, de technicité et de gestion financière, il est proposé de confier au Syndicat Départemental d'Electricité et d'Energies de Lot-et-Garonne (Sdee 47) un mandat de maîtrise d'ouvrage pour cette opération.

Monsieur le Maire précise que compte tenu des participations du Syndicat et de France TELECOM à ces travaux, la part financière estimative de la commune s'élève à 8 875,49€ TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de confier les travaux d'enfouissement des réseaux aériens de communications électroniques de France TELECOM, secteur Bourg, au Syndicat Départemental d'Electricité et d'Energies de Lot-et-Garonne (Sdee 47),
- **APPROUVE et AUTORISE** le Maire à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage devant intervenir entre la commune et le SDEE 47,
- **S'ENGAGE** à inscrire au budget les crédits nécessaires au règlement de la dépense correspondante.

Questions diverses :

Nomination d'un référent pour les TAP (Temps activités périscolaires)

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que le PEDT (Projet Educatif Territorial) élaboré en 2013 arrive à échéance et doit être renouvelé.

Un comité de pilotage réunissant les deux communes du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) s'est réuni le mardi 07 juin 2016 afin de mettre en oeuvre un PEDT commun HAUTEFAGE-AURADOU pour les trois prochaines années scolaires.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de désigner un référent TAP dont le rôle serait de coordonner les diverses activités proposées au sein de l'école d'Hautefage la Tour dans le cadre du PEDT commun.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, désigne **Monsieur Thierry CAUSSAT, Directeur de l'école de Hautefage la Tour, RÉFÉRENT TAP.**

INSCRIPTION SCOLAIRE DES ENFANTS HORS COMMUNE

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que des familles domiciliées sur la commune demandent des dérogations pour inscrire leur ou leurs enfants en dehors de la commune de résidence.

Le conseil municipal donne son accord à Monsieur le Maire afin qu'aucune autorisation ne soit délivrée pour une inscription scolaire hors commune même sans participation financière.

En effet, la commune dispose d'une capacité d'accueil suffisante, d'une garderie scolaire, d'un ramassage scolaire et d'une cantine scolaire.

De plus des efforts d'investissements pour la construction de deux classes supplémentaires sont programmés au budget 2016, améliorant ainsi le service rendu.

COMITÉ PILOTAGE MARPA

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal, que dans le cadre du projet de MARPA, il a assisté avec Monsieur Serge RICAUD, Chargé de Mission en ingénierie sociale, référent MARPA auprès de la MSA SERVICES, à une rencontre avec la Mutualité Française le mercredi 15 juin 2016.

Suite à cette rencontre, M RICAUD suggère de composer un comité de pilotage qui interviendra dans la phase 2 : Etude de projet Marpa

Oui l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal désigne comme membres du Comité de Pilotage :

- **VICTOR Guy, Maire**
- **BARRAU Elanie, conseillère municipale**
- **LAFOSSÉ Jean-Marie, Adjoint au maire**
- **BRANQUET Sylvie, conseillère municipale**

D'autres acteurs (élus) pourront se joindre à cette équipe en fonction des besoins.

Examen d'une proposition des Chemins verts de l'emploi pour l'entretien des chemins de randonnée

Le conseil municipal prend connaissance du devis de travaux pour l'entretien de portions de chemins de randonnée établi par les chemins verts de l'emploi d'un montant de 1413.60 € pour l'année 2016.

Ces portions de chemins ne se situent pas sur les chemins de randonnée balisés et inscrits au Comité Départemental de Tourisme.

Vu le contexte économique, le conseil municipal décide de ne pas donner suite à ce devis de travaux.

Feu d'artifice

Compte tenu de la réglementation en vigueur, le feu d'artifice du mercredi 13 juillet 2016 sera tiré au lieu-dit « Pech de martyr ».

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

La présente séance comprend les délibérations n°27-2016 au n°32-2016

VICTOR Guy,

LAFOSSÉ Jean-Marie,

CARRIÉ Daniel,

MARTINHO Vanessa,

SEGALA Corinne,

CAUSSAT Thierry,

BARRAU Elanie,

BRANQUET Sylvie,

RICHAUD Aline,

FROMENTIN Jean-Louis,

PICHAYROU Laurence,

BOURY Marie-France.